

PREAVIS AU CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS*concernant*

une demande de crédit d'investissement de CHF 2'101'000.- afin de poursuivre le développement du réseau de fibre optique (FTTH) au cours des années 2025 à 2028 – 3^e étape

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

L'équipement en connexions fibres optiques (Fiber To The Home, FTTH) des ménages et entreprises de la Commune d'Yverdon-les-Bains est le résultat d'un processus démarré en 2008 et concrétisé par la conclusion d'un contrat de coopération avec Swisscom. Ce contrat répartit la charge de l'investissement à 60% pour Swisscom et 40% pour la Ville d'Yverdon-les-Bains.

C'est ainsi que le 7 mai 2015, le Conseil communal a accepté le préavis PR15.09PR et accordé un crédit de CHF 15'144'000.- sur une durée de 5 ans pour l'équipement du territoire communal en fibre optique (FTTH). Ce crédit correspondait à la 1^{ère} étape du projet FTTH.

Le 1^{er} octobre 2020, le Conseil communal a accepté le préavis PR20.14PR et accordé un crédit de CHF 2'000'000.- pour financer 2'170 nouveaux raccordements fibre optique (FTTH) supplémentaires dans la ville d'Yverdon-les-Bains au cours des années 2021-2023. Ce crédit correspondait à la 2^e étape du projet FTTH.

Jusqu'au 31 décembre 2023, 960 installations extérieures pour nouvelles constructions ont été raccordées.

Installations extérieures pour nouvelles constructions (Drop + Feeder) du 01.01.2020 au 31.12.2023	Prix unitaire (CHF)	Installations (pièces)	Total (CHF)
Installations effectives	690.-	960	662'400.-

En ce qui concerne les installations intérieures pour constructions existantes, 3'984 prises ont été posées.

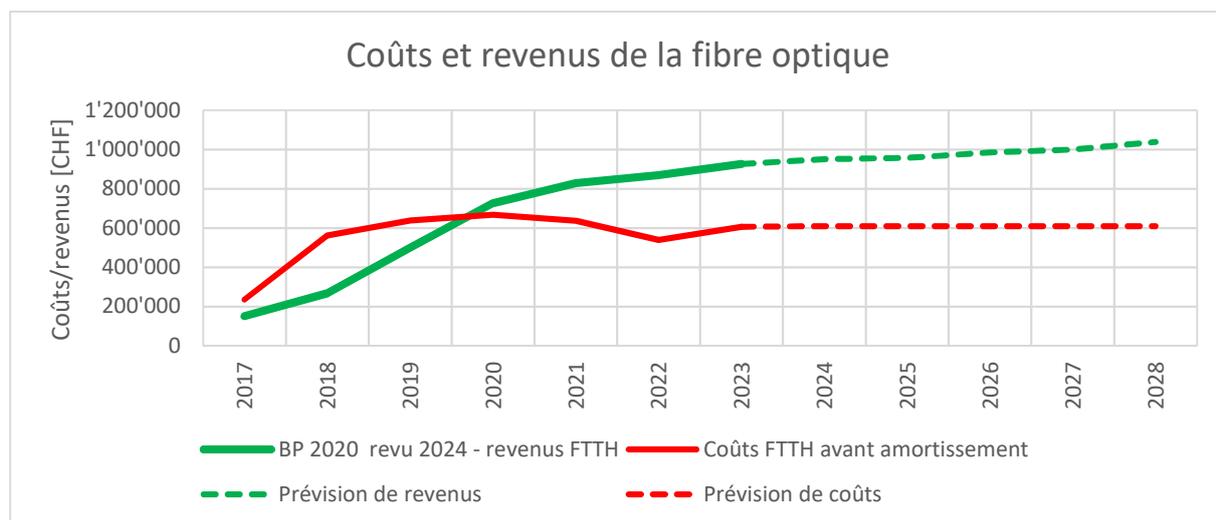
Installations intérieures pour constructions existantes (Inhouse) du 01.01.2020 au 31.12.2023	Prix unitaire (CHF)	Installations (pièces)	Total (CHF)
Installations effectives	232.-	3'984	924'288.-

Un montant de CHF 180'707.- a également été utilisé pour la mise à jour du réseau de fibre optique communal.

Le solde restant au 31 décembre 2023 du crédit d'investissement octroyé dans le cadre du préavis PR20.14PR est donc de CHF 232'605.-. Ce montant a été utilisé pour couvrir une partie des nouvelles installations créées en 2024.

A fin 2023, les revenus générés par la FTTH ont été supérieurs aux coûts d'exploitation (hors amortissements) et ont ainsi permis de commencer à rembourser l'investissement consenti. A fin 2024, plus de 5'000 clientes et clients utilisent la fibre optique yverdonnoise. Cela représente environ 40% des fibres optiques utilisées.

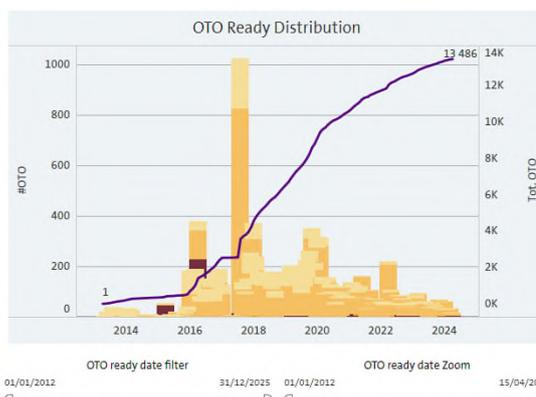
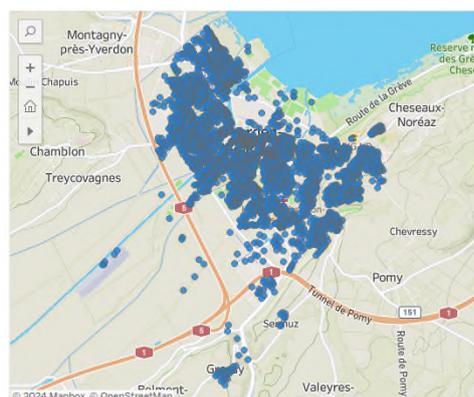
FTTH - Evolution du business plan (état juillet 2024)												
Année	Effectif							Estimation				
	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
TOTAL Revenus FTTH												
BP 2020 revu 2024 - revenus FTTH	151'618	268'000	501'051	727'382	828'553	869'452	926'474	950'950	957'420	985'775	999'040	1'038'634
BP 2020 revu 2024 - nb clients	109	512	1'704	3'023	3'575	4'001	4'485	5'005	5'319	5'633	5'946	6'256
revenu estimé par client					232	217	207	190	180	175	168	166
TOTAL Coûts FTTH												
Amortissement	466'280	359'810	634'410	637'300	660'137	660'130	665'090	660'000	730'000	730'000	730'000	730'000
Coûts FTTH avant amortissement	236'589	562'387	639'628	668'168	638'032	540'033	606'973	610'000	610'000	610'000	610'000	610'000



Objectifs et enjeux

3^e étape du développement du réseau FTTH pour les années 2025 à 2028

A ce jour et sans compter les nouvelles constructions, il reste environ 4'000 prises à remplacer, au prix unitaire de CHF 232.-.



Swisscom encourage vivement ses clients à passer du réseau de cuivre au réseau en fibre optique. De ce fait, le nombre de prises optiques à installer dans les bâtiments existants ne va pas faiblir d'ici à 2028 (23% du réseau).

Le solde du crédit d'investissement octroyé dans le cadre du préavis PR20.14PR, soit CHF 232'605.-, permet de financer environ 1'000 prises. Il reste donc 3'000 prises à financer, pour un total d'environ CHF 696'000.-.

A cela, il faut ajouter le coût de raccordement des nouvelles constructions, soit 2'036 prises (estimation sur 5 ans), au prix unitaire de CHF 690.-, pour un montant (arrondi) de CHF 1'405'000.-.

Au total, les coûts représentent un montant de CHF 2'101'000.-.

Année	Drop+feeder (nouvelles constructions) (CHF 690.-/pièce)	Inhouse (CHF 232.-/pièce)	Montant CHF
Solde crédit selon préavis PR20.14PR			
2024-25		1'000	232'000.-
Crédit FTTH étape 3			
2024	400	0	276'000.-
2025	400	800	461'600.-
2026	400	800	461'600.-
2027	400	700	438'400.-
2028	436	700	463'240.-
Total	2'036	3'000	2'100'840.-
Total arrondi			2'101'000.-

Partie financière

Les montants nécessaires à la réalisation de cet investissement sont inscrits à la ligne 8086 du plan des investissements intérimaire 2024-2026 (voir Communication CO.09, du 13 décembre 2024). L'amortissement s'étalera sur une période de 30 ans, conformément aux modalités appliquées aux investissements précédents.

Les charges financières annuelles s'élèveront à CHF 125'710.-, réparties comme suit : les frais d'entretien annuel sont estimés à CHF 42'020.-, les intérêts à CHF 13'657.-, et l'amortissement annuel à CHF 70'033.-.

Calendrier

Les dépenses seront effectuées en fonction des demandes de raccordement des clients.

Résumé et conclusions

Le développement du réseau de fibres optiques a été initié en 2015, par le préavis PR15.09PR. Ces installations font maintenant partie intégrante des infrastructures de la ville, au même titre que les réseaux d'eau, de gaz et d'électricité.

Dans le cadre du présent préavis, la Municipalité sollicite un crédit d'investissement de CHF 2'101'000.- afin de poursuivre le développement du réseau FTTH au cours des années 2025 à 2028. Cette demande de crédit correspond à la 3^e étape du projet FTTH.



Vu ce qui précède, nous avons l'honneur de vous proposer, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa Commission et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

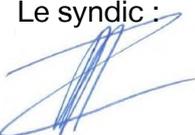
Article 1 : La Municipalité est autorisée à poursuivre le développement du réseau fibres optiques (Fiber To The Home - FTTH) au cours des années 2025 à 2028 (3^e étape).

Article 2 : Un crédit d'investissement de CHF 2'101'000.- lui est accordé à cet effet.

Article 3 : La dépense sera financée par le trésorerie générale, imputée au compte n° 83100.25 « Equipement FO FTTH 3^{ème} étape » et amortie en 30 ans.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic :


P. Dessemontet



Le secrétaire :


F. Zürcher

Délégué de la Municipalité : Monsieur Benoist Guillard, municipal en charge du dicastère des énergies.